

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BOUCHET

CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2017 à 18 heures 30
PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Bouchet (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Bouchet, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel AVIAS, Maire.

Présents : Jean-Michel AVIAS, Gilles BROCHENY, Catherine MIGLIORI, Patricia BARTHEZ, Anthony FERRER, Alain DESTELLE, Heike NICKEL, Henri PELOURSON, Françoise PEYROUSE

Absents excusés, Marjorie BASSE, Sophie ROY, Sébastien AUDOUARD, Max FESCHET,
Marjorie BASSE donne procuration à Catherine MIGLIORI.
Sophie ROY donne procuration à Jean-Michel AVIAS.
Sébastien AUDOUARD donne procuration à Anthony FERRER.
Max FESCHET donne procuration à Henri PELOURSON.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Alain DESTELLE

Début de séance : 18 H 50

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 15/02/2017
- Vote des comptes administratifs au 31/12/2016
- Vote des comptes de gestion du trésorier municipal au 31/12/2016
- Affectation des résultats. Budget général et assainissement.
- Participation à l'investissement de la classe ULIS de Suze la Rousse
- Proposition de travaux pour le déménagement de l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit de l'adhésion de la Commune de Bouchet à la Fondation du Patrimoine afin de solliciter cet organisme pour un aide financière concernant les travaux de toiture de l'Abbaye au travers d'une souscription.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Objet : Vote des comptes administratifs au 31.12.2016

Monsieur le Maire fait une présentation du compte administratif du budget général sur power point.

Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 1.011.025,31€

Les recettes de fonctionnement sont également en baisse compte tenu des baisses des dotations de l'Etat (DGF) et représentent un montant de 1.105.955,31€.

Le comparatif de 2015 à 2016 laisse apparaître une baisse conséquente des impôts et taxes dû notamment à la différence de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est prélevée par l'intercommunalité suite au transfert de la compétence à la CCDSP.

Il est précisé que

- les charges à caractère général représentent 17% du budget,
- les charges du personnel représentent 46% du budget, et sont en diminution malgré un recrutement
- d'autres charges augmentent notamment le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales) et qui pèse très lourdement sur les finances de la commune.
- Les subventions versées aux associations représentent 9.273,15€ et ont augmenté par rapport à 2016.

La section de fonctionnement laisse apparaître des dépenses pour un montant de 1.011.025,31€ et des recettes pour un montant de 1.105.955,31€, **soit un excédent de fonctionnement de 94.930,00€.**

Le report excédentaire 2015 est de 43.389,59€

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire présente alors la section d'investissement du compte administratif du budget général.

Les dépenses d'investissement sont détaillées sur la présentation et représentent un montant de 431.016,51€.

Monsieur le Maire rappelle le poids de la dette sur les finances communales en détaillant les emprunts liés au Budget Général, les durées restantes et le capital restant dû soit 924.025,09€ à fin 2016.

Il est précisé que les emprunts représentent 87% des dépenses en investissement du budget général.

Les recettes d'investissement, pour un montant de 476.346,60€, permettent de dégager un **excédent d'investissement de 45.330,09€.**

Il est rappelé que le **déficit** d'investissement reporté en 2015 était de 105.123,13€

Monsieur le Maire ayant terminé sa présentation et aucune question n'étant posée, quitte la salle.

Madame Patricia BARTHEZ, Adjointe au Maire, propose le vote du compte administratif comme suit :

Budget principal :

Fonctionnement :	Recettes :	1.105.955,31		
	Dépenses :	1.011.025,31	Excédent :	94.930,00
Report excédentaire 2015	:	+ 43.389,59	Excédent Total :	138.319,59
Investissement :	Recettes :	476.346,60		
	Dépenses :	431.016,51	Excédent :	45.330,09

L'excédent général du budget principal de l'exercice 2016 est arrêté à : 183.649,68
Le déficit global du budget précédent 2016 était de : - 105.126,13
Le résultat de clôture est arrêté à la somme de : + 78.523,55

Après délibération, en l'absence du Maire, Madame Patricia BARTHEZ Adjointe au Maire, fait procéder au vote du compte administratif du budget général.

Le conseil municipal adopte le compte administratif du budget général à l'unanimité

Monsieur le Maire regagne la salle, remercie les membres du Conseil Municipal de leur confiance et présente la délibération suivante.

OBJET : Vote du compte de gestion du budget général du trésorier au 31.12.2016

Le conseil municipal prend connaissance des comptes de gestion du trésorier, du budget général qui sont arrêtés aux chiffres suivants :

Budget principal :

Fonctionnement :	Recettes :	1.105.955,31		
	Dépenses :	1.011.025,31	Excédent :	94.930,00
Report excédentaire 2015	:	+ 43.389,59	Excédent Total :	138.319,59
Investissement :	Recettes :	476.346,60		
	Dépenses :	431.016,51	Excédent :	45.330,09

L'excédent général du budget principal de l'exercice 2016 est arrêté à : 183.649,68
Le déficit global du budget précédent 2016 était de : - 105.126,13
Le résultat de clôture est arrêté à la somme de : + 78.523,55

Après délibération, Monsieur le Maire, fait procéder au vote du compte de gestion établi par le trésorier pour le budget général.

Il est constaté qu'il est identique au compte administratif 2016.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget principal du trésorier

OBJET: Compte de gestion 2016 budget principal

La Commission Administrative après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion est régulière

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget et de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après délibération, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

OBJET : vote du compte administratif du budget d'assainissement 2016

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget assainissement sur power point.

Il précise que la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 25.570,79€ et la section d'investissement un excédent de 35.962,05€, malgré les emprunts en cours.

Le montant de la dette par habitant pour la part assainissement est de 277,78€.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Madame Patricia BARTHEZ, Adjointe au Maire fait procéder au vote du compte administratif du budget assainissement :

Budget assainissement :

Fonctionnement :	Recettes :	111.322,33		
	Dépenses :	85.751,54	Excédent :	25.570,79
Investissement :	Recettes :	83.658,44		
	Dépenses :	47.696,39	Excédent :	+ 35.962.05

L'excédent du budget assainissement de l'exercice 2016 est arrêté à :	61.532,84
L'excédent global du budget précédent 2015 était de :	149.477,76
Le résultat de clôture est arrêté à la somme de :	+ 211.010,60

Après délibération, en l'absence du Maire, Madame Patricia BARTHEZ Adjointe au Maire, fait procéder au vote du compte administratif du budget assainissement.

Le conseil municipal adopte le compte administratif du budget assainissement à l'unanimité.

Monsieur le maire regagne la salle, remercie les membres du Conseil Municipal de leur confiance et présente la délibération suivante.

OBJET : Vote du compte de gestion du budget assainissement du trésorier au 31.12.2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du budget général du trésorier au 31.12.2016

Budget assainissement :

Fonctionnement :	Recettes :	111.322,33		
	Dépenses :	85.751,54	Excédent :	25.570,79
Investissement :	Recettes :	83.658,44		
	Dépenses :	47.696,39	Excédent :	+ 35.962.05

L'excédent du budget assainissement de l'exercice 2016 est arrêté à :	61.532,84
L'excédent global du budget précédent 2015 était de :	149.477,76
Le résultat de clôture est arrêté à la somme de :	+ 211.010,60

Après délibération, Monsieur le Maire, fait procéder au vote du compte de gestion du trésorier pour le budget assainissement.

Il est constaté qu'il est identique au compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement du trésorier au 31.12.2016

OBJET: Compte de gestion 2016 budget assainissement

La Commission Administrative après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion est régulière

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget et de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après délibération, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

OBJET : Affectation du résultat 2016 budget général

Monsieur le Maire rappelle que selon la réglementation, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est possible, l'inverse ne l'est pas.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2016, il propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

1-Détermination du résultat à affecter :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 2015	148.515,72
Montant affecté à l'investissement	105.126,13
Résultat de la section de fonctionnement 2016	94.930,00
Résultat à affecter	138.319,59

2-Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat d'investissement antérieur reporté 2015	- 105.126,13
Résultat d'investissement 2016	+ 45.330,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Au 31.12.2016 à rapporter au compte 001 au BP 2017	- 59.796,04
Reste à réaliser en dépenses au 31.12.2016	-0-
Reste à réaliser en recettes au 31.12.2016	-0-
Besoin de financement	- 59.796,04

3-Affectation du résultat

Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	59.796,04
Compte 002 « report à nouveau excédentaire »	78.523,55

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 comme ci-dessus exposé.

OBJET : Affectation du résultat 2016 budget assainissement

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2016, il propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de manière suivante :

1-Détermination du résultat à affecter :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 2015	76.947,08
Montant affecté à l'investissement	35.000,00
Résultat de la section de fonctionnement 2016	25.570,79
Résultat à affecter	67.517,87

2-Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat d'investissement antérieur reporté 2015	107.530,68
Résultat d'investissement 2016	+ 35.962,05
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Au 31.12.2016 à rapporter au compte 001 au BP 2017	+143.492,73
Reste à réaliser en dépenses au 31.12.2016	-0-
Reste à réaliser en recettes au 31.12.2016	-0-
Besoin de financement	-0-

3-Affectation du résultat

Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	-0-
Compte 002 « report à nouveau excédentaire »	67.517,87

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 comme ci-dessus exposé.

OBJET : participation de la commune aux frais de fonctionnement et à l'acquisition de matériel pour la Classe ULIS de l'école primaire de Suze la Rousse

Monsieur le Maire précise qu'il convient de réactualiser la délibération concernant la participation de la commune aux investissements de la classe ULIS de Suze la Rousse, ancienne « CLIS ».

Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés

Vu la Lo n°2013-595 du 08/07/2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Vu la circulaire n°2015-129 publiée au journal officiel le 27/08/2015 précisant l'appellation ULIS pour les classes de 1^{er} degré

Considérant qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) est en place à l'école de Suze la Rousse et qu'elle accueille des enfants des communes voisines

Considérant que cette unité peut accueillir en scolarité des enfants de la commune de Bouchet

Considérant que la commune de Bouchet participe aux frais de fonctionnement de la classe ULIS au prorata du nombre d'enfants scolarisés

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur la participation aux investissements en équipement au profit de cette classe ULIS, de façon à ce qu'ils soient répartis au prorata de la population des communes dont des enfants y sont scolarisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Accepte de participer financièrement aux investissements en équipement de la classe ULIS de Suze la Rousse, au prorata de la population, lorsque des enfants de la commune y sont scolarisés
- Accepte de s'acquitter de toutes les demandes de versement à ce sujet, faites par la Commune de Suze la Rousse
- Charge Monsieur le Maire du suivi et de la signature de tous les documents afférents à cette affaire.

OBJET : Travaux pour le déménagement de l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire expose que préalablement aux travaux d'aménagement pour l'accessibilité de la restauration scolaire dans les locaux de l'ancien logement du receveur et de l'agence postale, il convient de relocaliser l'agence postale communale.

Le bâtiment du SDIS, route de Suze la Rousse, dont la commune reprend la propriété est voué à devenir un pôle de services publics qui pourrait accueillir l'agence postale dans un premier temps. Une estimation des travaux a été réalisée et il est proposé de délibérer sur le plan de financement afin de solliciter des soutiens financiers.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux pourra être revu en fonction de l'affinement de l'aménagement du local.

Monsieur Henri PELOURSON demande à voir les plans du réaménagement qui lui sont fournis. Monsieur le Maire précise que le déménagement de l'agence postale permettra de rendre libre les locaux du bâtiment de la poste pour les travaux.

Madame Françoise PEYROUSE évoque la dangerosité d'une racine d'arbre sur le parking devant l'agence postale. Monsieur le Maire en prend note et fera intervenir les services techniques pour sécuriser ce lieu pour les piétons.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant le projet d'aménagement de la restauration scolaire évoqué lors de précédents conseils municipaux, dans les locaux du logement de l'ancien receveur des postes et celui de l'actuelle Agence Postale Communale.

Considérant qu'il est nécessaire au préalable des travaux de restauration scolaire de relocaliser l'Agence Postale Communale, pour une continuité de service public.

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours rétrocède à la Commune le bâtiment Centre d'Incendie et de Secours, route de Suze.

Monsieur le Maire propose que l'Agence Postale Communale soit aménagée dans une partie de ce local destiné à devenir un pôle de services publics et précise que ce bâtiment offre des avantages au niveau du stationnement et de l'accessibilité.

Les travaux envisagés seront effectués dans la projection du futur aménagement complet de ce bâtiment, et ce de façon pérenne dans le respect de l'utilisation de l'argent public.

Une estimation a été établie afin de pouvoir établir le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et le plan de financement est proposé comme suit :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, le plan de financement suivant :

	RECETTES	%	DEPENSE
Montant total HT des travaux			32.416,80€
Département : Dotation de solidarité territoriale	9.725,00€	30%	
Financement communal	22.691,80€		
TOTAL	32.416,80€		32.416,80€

La part restant à charge de la commune sera financée sur ses fonds propres, sans avoir recours à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

OBJET: Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal d'avoir accepté d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle que le 03 février 2017, Monsieur François Xavier BIEUVILLE, Directeur Général de la Fondation du Patrimoine, accompagné d'une délégation de cet organisme et de Monsieur l'Architecte des Bâtiment de France, s'est rendu sur la commune de Bouchet pour une visite du Patrimoine.

Monsieur le Maire précise que La Fondation du Patrimoine est un organisme dédié à la préservation du patrimoine de proximité et qui œuvre à la sauvegarde et la valorisation du

patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne, les collectivités dans les projets de restauration du patrimoine.

Lors de cette visite, l'état de la toiture de l'Abbaye et le coût des travaux de rénovation ont été évoqués, ainsi que le soutien que pourrait apporter la Fondation du Patrimoine au travers d'une souscription de mécénat.

Afin de pouvoir élaborer le dossier et bénéficier de ce concours, il convient que la commune adhère à cet organisme.

Aussi, Monsieur le Maire propose que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine et précise que selon la strate de la commune et le barème de cotisation, celle-ci s'élèvera à 120€. Ce montant sera inscrit au budget primitif 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- D'adhérer à la Fondation du Patrimoine
- Et charge Monsieur le maire de signer tous les documents nécessaires à cette adhésion et à la mise en place du dossier.

La séance est levée à 20h20

Monsieur le Maire donne quelques informations aux membres du Conseil Municipal :

- L'invitation de Monsieur le Maire de Colonzelle, organisateur du concours de boules des élus et des personnels des communes du canton de Grignan, le 10 juin 2017
- L'invitation du Comité de jumelage de la Commune de Bouchet à l'assemblée générale du 31 mars 2017 à 18h à la salle Pradier.

Le Maire,
Jean Michel AVIAS

Le Secrétaire de séance
Alain DESTELLE

Le Conseil Municipal